

Proposition d'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA social

Proposition :

L'Accorderie pourrait accueillir jusqu'à 6 personnes bénéficiaires du RSA social pour une durée de 6 mois. Sur un an, l'Accorderie serait donc en mesure d'accueillir 12 personnes. Ces personnes devront toutes être habitantes des communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou Saint-Hilaire-de-Riez, afin de faciliter les échanges.

Objectif de la démarche pour les personnes accueillies :

- Permettre aux personnes bénéficiaires du RSA social de reprendre pied, par la création de liens sociaux, la découverte de nouvelles activités et l'inclusion dans un fonctionnement associatif.

Profil des personnes qui composent le groupe projet :

Les personnes qui sont impliquées dans le projet ont été repérées par la salariée et les deux référentes porteuses du projet, à la fois pour leurs savoir-être et savoir-faire : ouverture d'esprit, bienveillance, empathie, écoute, patience, sens de la communication, pédagogie, etc., essentiels dans l'accompagnement des personnes et pour leur bonne connaissance du fonctionnement de l'Accorderie.

Le groupe projet a décidé de proposer un accompagnement en binôme. Ainsi, la personne accueillie sera accompagnée dans son parcours associatif, par deux référent.e.s accordeur.e.s.

Garantie et formation :

Les personnes ayant accepté un accompagnement s'engagent à le conduire sur toute la durée de celui-ci. L'accompagnement par un binôme permet de se remplacer ponctuellement l'un.e, l'autre, en cas d'empêchement.

Une préparation est nécessaire pour remplir au mieux ce rôle. Des temps d'échanges de compétences et sur des situations seront programmés avec des salarié.e.s de la MDSF.

Cela permettra aux accordeur.e.s accompagnant.e.s d'appréhender le parcours d'une personne dans sa demande de RSA social et de travailler sur la posture d'accompagnant.e.

Il est également envisageable pour le groupe projet de se former par l'intermédiaire du Réseau des Accorderies de France, ou éventuellement d'aller chercher un prestataire extérieur, en cas de besoin.

Les possibles à l'Accorderie

Le souhait du groupe projet est de permettre aux personnes bénéficiaires de s'inclure dans le fonctionnement et la dynamique de l'Accorderie, avec un accompagnement régulier et bienveillant de la personne dans son parcours.

À l'Accorderie il y a trois types d'échanges de temps possibles :

- L'échange interindividuel : un.e accordeur.e va rendre individuellement un service à un.e autre accordeur.e en fonction de ses compétences (exemple : administratif, ménage, couture, jardinage, lien social, etc.).
- L'échange collectif : un.e accordeur.e propose un atelier au local de l'Accorderie. Tout accordeur.e qui le souhaite peut venir y participer (exemple : couture, informatique, yoga du rire, lecture, écriture, etc.).
- L'échange associatif : participation à une tâche de l'Accorderie, rémunérée en heures par l'Accorderie (participation à une commission de travail, à l'animation d'un moment de convivialité, au ménage du local, etc.).

Autour de cela, gravitent également des projets collectifs : bibliothèque solidaire, jardin partagé, prêt de matériel, etc.

L'idée est donc d'accompagner la personne accueillie à se saisir de ce qui lui convient au sein de ce fonctionnement et de la guider pas à pas dans son parcours choisi.

Commissions existantes :

- Communication
- Accueil
- Finances
- Administratives
- Ateliers
- Médiation et gestion des conflits
- Jardin partagé
- Moments conviviaux

Ateliers collectifs récurrents à l'heure actuelle :

- SOS couture
- Informatique

- Écriture
- Lecture
- Yoga du rire
- Numérologie
- Chant

Nombre d'ateliers ponctuels sont régulièrement proposés.

Parcours type :

La salariée de l'Accorderie sera présente sur les temps de rencontre en tripartite ou en interne de l'Accorderie. Par la suite, l'accompagnement sera assuré par le binôme de référence qui pourra éventuellement se relayer auprès de la personne bénéficiaire. Des temps d'échange entre la personne bénéficiaire et les deux personnes en référence pourront être organisés autant que besoin durant les 6 mois d'accompagnement.

- 1) Réunion tripartite entre la personne bénéficiaire, la MDSF et la salariée de l'Accorderie pour faire connaissance.
- 2) Temps de présentation de l'Accorderie et des différents possibles. Présence de la personne bénéficiaire, du binôme de référence et de la salariée de l'Accorderie.
- 3) Accompagnement de la personne accueillie dans la rédaction d'une offre de service et d'une demande de service. Cela permettra également à cette personne d'avoir une première approche du site internet de l'Accorderie. Un temps d'accompagnement à la prise en main du site internet peut être ajouté au parcours en cas de besoin. Il serait effectué, soit par le binôme, soit en l'accompagnant à l'atelier informatique de l'Accorderie.
- 4) En fonction des envies, des besoins, des freins et des compétences de la personne accueillie, deux possibilités :
 - Aide à la prospection pour recevoir un service ou rendre un service à un.e accordeur.e et accompagnement dans la réalisation de ce premier service.
 - Accompagnement à un premier temps en collectif (accueil ou atelier collectif).

Ces deux propositions peuvent se faire dans cet ordre ou dans l'autre.

- 5) Premier temps de bilan avec la personne accueillie, le binôme de référence et la salariée. Il permettra aussi de réaliser une première démarche de valorisation des compétences. Cela se fera à l'aide d'un référentiel de compétence, créé par le groupe projet et joint au dossier. Nous profiterons également de ce temps pour élaborer la suite du parcours de la personne accueillie (ateliers collectifs, services associatifs, échanges interindividuels, etc.).

- 6) Accompagnement régulier dans la suite du parcours.
- 7) Deuxième temps de bilan (après deux ou trois mois en fonction des besoins) avec la personne accueillie, le binôme de référence et la salariée, pour permettre la valorisation d'autres compétences et une réadaptation du parcours si besoin.
- 8) Tripartite de fin entre la personne accueillie, la MDSF et la salariée de l'Accorderie. Elle permet de faire le point sur les six mois écoulés.

À l'issue du parcours, la personne accueillie reste accordeur.e si elle le souhaite et éventuellement, aura la possibilité, en cas de besoin, de se référer aux personnes qui l'ont accompagnée.

Outils d'évaluation :

Le groupe projet a créé un référentiel qui répertorie les différentes compétences qu'il est possible d'acquérir à l'Accorderie (exemple : participer à un temps collectif, savoir demander un service individuel, animer un atelier, etc.).

Ce référentiel sera complété à chaque temps de bilan en auto-évaluation mais accompagné par le binôme et la salariée.

Limites de l'accompagnement :

- non présence aux rendez-vous fixés,
- non respect des valeurs de l'Accorderie,
- Absence d'intérêt lors des rencontres effectuées,

L'Accorderie se réserve la possibilité, après échange avec le référent RSA au sein de la MDSF, de se désengager du suivi de la personne accueillie.

Engagement

L'Accorderie s'engage à mettre tout en œuvre pour la réussite de ce projet qui répond pleinement à la réalisation concrète de ses valeurs, par l'accueil et la recherche de l'épanouissement individuel en favorisant notamment les liens entre les personnes et en permettant la valorisation de leurs compétences.